

---

# NORME INTERNATIONALE



# 415

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Enveloppes, cartes postales et articles assimilés — Zone d'oblitération

*Envelopes, postcards and similar articles — Cancellation area*

Première édition — 1975-09-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 415:1975](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45add466-cc81-4c20-bf8c-e931435fba71/iso-415-1975)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45add466-cc81-4c20-bf8c-e931435fba71/iso-415-1975>

---

CDU 676.813 + 676.822 : 656.835.121/.123 : 656.848.35

Réf. n° : ISO 415-1975 (F)

Descripteurs : enveloppe, papier pour impression, carte postale, courrier, zone d'oblitération, position, disposition.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 6 a examiné la Recommandation ISO/R 415 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 415-1965 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 415 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Allemagne	France	Roumanie
Belgique	Inde	Royaume-Uni
Chili	Indonésie	Suède
Colombie	Israël	Suisse
Corée, Rép. de	Maroc	Tchécoslovaquie
Danemark	Nouvelle-Zélande	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	U.S.A.
Finlande	Pologne	Yougoslavie

Les Comités Membres des pays suivants avaient désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Australie	Norvège*
Canada	Portugal
Italie	U.R.S.S.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 415 en Norme Internationale.

\* Ultérieurement, ce Comité Membre a approuvé la Recommandation.

# Enveloppes, cartes postales et articles assimilés – Zone d’oblitération

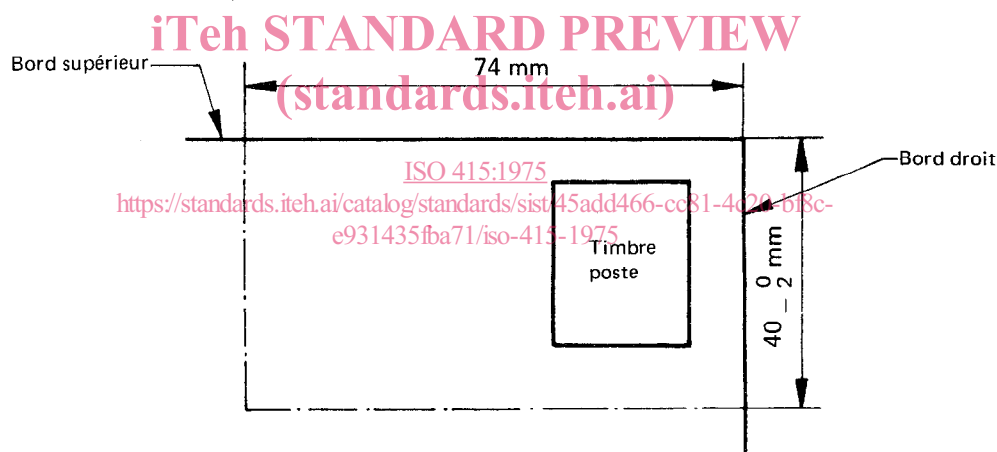
## 1 OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe la zone qui, dans les enveloppes, cartes postales et articles assimilés, doit être réservée à l’apposition du (ou des) timbre(s)-poste et à l’empreinte d’oblitération des administrations postales.

## 2 SPÉCIFICATIONS

Sur les enveloppes, cartes postales et objets assimilés, dont l’oblitération et l’expédition sont confiées aux services postaux, une zone destinée à l’apposition du (ou des) timbre(s)-poste et à l’empreinte d’oblitération doit être réservée en haut et à droite, sur la face où est portée l’adresse du destinataire (recto selon la terminologie postale).

Cette zone doit avoir les caractéristiques suivantes :



NOTE – En principe, l’empreinte d’oblitération obtenue au moyen d’une machine à oblitérer est composée d’un timbre à date, accompagné d’une flamme d’oblitération reproduisant :

- soit des traits ondulés,
- soit un texte publicitaire,
- soit un dessin publicitaire accompagné d’un texte succinct.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 415:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45add466-cc81-4c20-bf8c-e931435fba71/iso-415-1975>